



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

- O1. Les moyens humainsp 5
- O2. Les moyens matérielsp 6
- O3. Les compétencesp 6 à 8
- O4. Les moyens financiersp 9 & 10

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

- O1. Le développement économiquep 10
- O2. L'instruction du droit des solsp 11
- O3. L'enfance – jeunessep 11 & 12
- O4. La promotion du territoirep 12 & 13
- O5. Le soutien aux sportifsp 13
- O6. Le soutien à l'enseignement musicalp 13

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE

- O1. Les espaces naturelsp 14
- O2. Le Schéma de COhérence Territorialep 15
- O3. Les sentiersp 16
- O4. L'événementielp 17

EDITO DU PRÉSIDENT



Vous retrouverez dans ce rapport d'activités tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2018 particulièrement bien chargée.

En effet, ce rapport d'activités répond à une exigence de transparence, il vous informe des enjeux intercommunaux et fait le bilan de l'année écoulée.

Depuis sa création en 2013, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre n'a eu de cesse d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles compétences qui lui sont transférées, tant sur le plan financier qu'en termes d'organisation.

L'intégration de nouvelles missions nécessite en effet des démarches parfois longues mais aussi nécessaires afin qu'elles soient efficaces.

Tel a été le cas pour la compétence promotion du tourisme, un secteur stratégique et à fort enjeu économique sur le territoire des Montagnes du Giffre. Afin de mener une réflexion globale et à long terme, la CCMG a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique afin d'une part, d'avoir une «photographie» objective avec des données statistiques compilées à l'échelle du territoire, mais aussi afin de prioriser ses futures actions en matière de développement touristique.

Toujours dans le domaine économique, l'année 2018 a été marquée par l'étude des chambres consulaires sur les zones d'activités du territoire et le recensement des besoins du secteur professionnel. Elle a abouti notamment au démarrage des études d'aménagement de la ZA de Verchaix.

Une vallée comme celle des Montagnes du Giffre est riche de ses paysages et de sa nature préservée mais elle ne saurait vivre sans un tissu économique dynamique, vecteur d'emplois et d'attractivité à la fois pour ses habitants et les professionnels.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement

8 COMMUNES, UN TERRITOIRE, DES HABITANTS

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Riviere Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1^{er} janvier 2013, pour une durée illimitée.



Mieussy
- 44,5 km²
- 2 327 mieusserands



Taninges
- 42,7 km²
- 3 410 jacquemards



Châtillon-sur-Cluses
- 9,2 km²
- 1 258 cassandrins



La Rivière-Enverse
- 8 km²
- 457 riverots



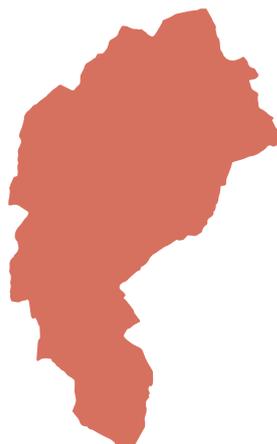
Verchaix
- 15,9 km²
- 715 lhottis



Morillon
- 14,5 km²
- 632 morillonais



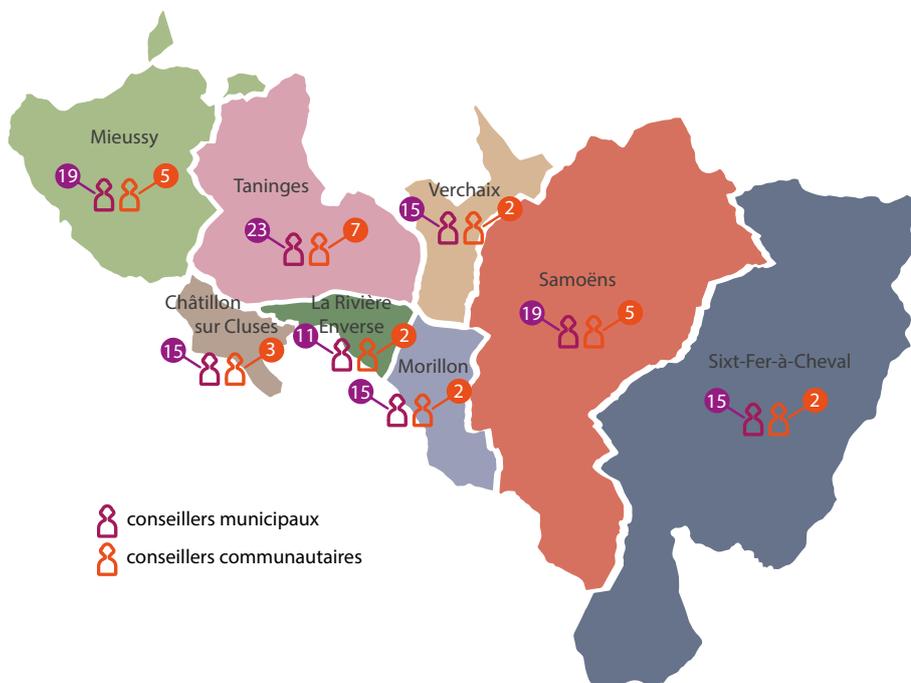
Samoëns
- 97,3 km²
- 2 396 septimontains



Sixt-Fer-à-Cheval
- 119,1 km²
- 775 sizerets



- Population totale :
11 970 habitants
- Superficie :
351 km²
- Tissu économique :
832 établissements inscrits au RCS
- Emploi total :
2 579 emplois salariés
- Habitat :
5 176 résidences principales
9 414 résidences secondaires



(sources INSEE, RP 2010 et RP 2015, exploitations principales en géographie au 01/01/2017, et CCI Auvergne-Rhône-Alpes)

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES EN 2018

Châtillon-sur-Cluses	Bernard CARTIER (4 ^{ème} vice-Président)	Samoëns	Claude BARGAIN
	Martine FOURNIER		Laurette BIOD
	Pierre HUGARD		Jean-Jacques GRANDCOLLOT (2 ^{ème} vice-Président)
La Rivière-Enverse	Eric ANTHOINE (7 ^{ème} vice-Président)		Jean-Charles MOGENET
	Renald VAN CORTENBOSCH		Pierre VAN SOEN
Mieussy	Arnaud BOSSON		Taninges
	Christine BUCHARLES	Martine COPPEL	
	Régis FORESTIER (5 ^{ème} vice-Président)	Maryvonne DELLANDREA	
	Jean-François GAUDIN	Marise FAREZ	
	Annie JORAT	Yves LAURAT (1 ^{er} vice-Président)	
Morillon	Xavier CHASSANG	Sébastien MONTESSUIT	
	Alain DENERIAZ (3 ^{ème} vice-Président)	Gilles PÉGUET	
Sixt-Fer-à-Cheval	Stéphane BOUVET (Président)	Verchaix	Daniel MORIO
	Patrick COUDURIER		Joël VAUDEY (6 ^{ème} vice-Président)

Le Président : il a été élu par le Conseil communautaire lors de la séance du 9 avril 2014. Le Président, Stéphane BOUVET, est à la fois responsable de la structure intercommunale et le Président du Conseil communautaire.

Le bureau communautaire : il est composé du Président et de 7 vice-Présidents. Il prépare et fait exécuter les décisions du Conseil Communautaire. C'est un organe exécutif qui gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Les vice-Présidents sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les commissions communautaires : ce sont des instances de consultation, elles examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports mais elles ne peuvent en aucun cas décider à la place du Conseil communautaire.

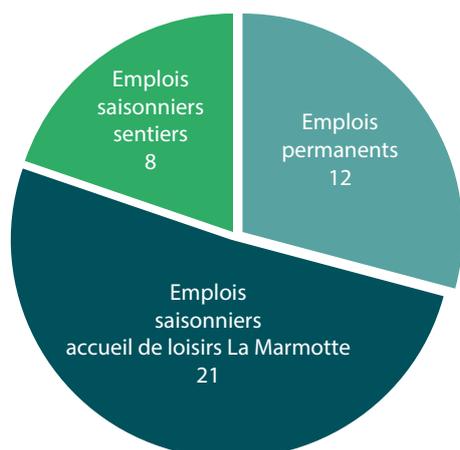
Le Conseil communautaire : c'est un organe délibérant qui a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

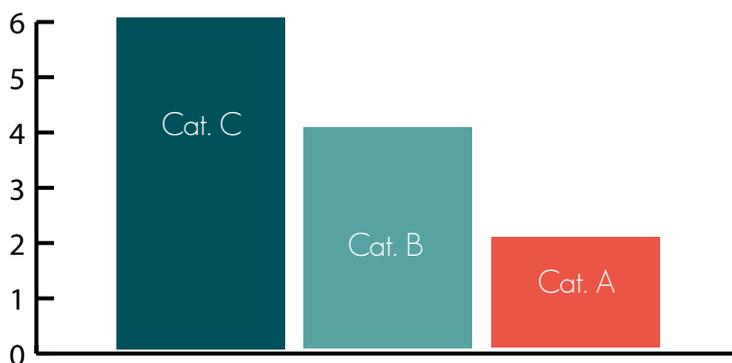
O1. Les moyens humains

Hors agents du service ordures ménagères

Nombre d'agents :



Répartition des postes permanents par catégorie :



Avancements et nominations

- 1 nomination stagiaire
- 1 avancement de grade
- 7 avancements d'échelon
- 1 intégration après nomination par voie de détachement
- 2 titularisations
- 1 radiation
- 1 recrutement par voie de mutation

Formations

- 1 formation d'intégration à la fonction publique cat. C
- 1 formation «loi de finances 2018»
- 1 formation «habilitation électrique»
- 1 formation «finances intercommunales»
- 4 stages «entretien professionnel»
- 3 stages «management et gestion des conflits»
- 3 stages «l'exécution administrative et financière des marchés publics»
- 1 formation «les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité»
- 1 formation «le marketing du tourisme»
- 1 formation obligatoire «assistant de prévention»
- 1 formation «la gestion des conflits»
- 1 formation «la prévention des troubles musculo-squelettiques»
- 2 formations RGPD «règlement général sur la protection des données»

O2. Les moyens matériels

Les locaux ont fait l'objet d'aménagement de placards. Une fenêtre a également été percée dans les bureaux du service urbanisme, situé au Rez de Chaussée.

La communication

La CCMG a lancé une nouvelle édition pour diffuser les informations liées à la Communauté de Communes, le magazine «Perspectives».

En 2018, la collectivité a lancé une consultation pour la refonte de son site Internet.

O3. Les compétences

A. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1. Aménagement de l'espace :

- Étude, élaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale et du schéma de secteur
- Actions d'intérêt communautaire associées à la compétence aménagement de l'espace telles que définies en annexe des présents statuts.

2. Actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article I.4251-17) :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Création, aménagement et gestion de toutes les structures relais permettant la création et la dynamisation de l'activité économique : atelier relais, pépinière, hôtel d'entreprises
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique
- Étude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de développement de l'artisanat, du commerce et des services de type FISAC
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Réalisation des études et mise en œuvre d'une filière bois de construction et de bois énergie, et des autres filières bois
- Réalisation des études des schémas de desserte pour l'exploitation forestière du territoire
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan pastoral de territoire
- Participation à la mise en valeur du Site du Fer-à-Cheval classé Grand Site.
- À compter de la mise en application de la loi obligeant au transfert de compétence, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines
- Défense contre les inondations

4. Déchets :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Création, aménagement et gestion des déchèteries

5. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis au 1^o et 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

B. COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

1. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire

3. Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Animation et gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre la pollution : Arve Pure
- Création, aménagement et entretien de tous les sentiers de randonnée et de VTT

4. Action sociale :

- Mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le périmètre de la communauté de communes, dont les attributions portent sur les actions suivantes :
 - o Gestion des services mis en place par la Communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées
 - o Subventions aux opérations d'investissements des EHPAD se trouvant sur le territoire
- Soutien technique et financier, suivi des actions menées par le CIAS, coordination des politiques sociales du CIAS et de la Communauté de Communes dans le cadre d'un partenariat
- Montage et fonctionnement, en partenariat avec le CIAS, de services auprès des personnes âgées ou handicapées (portage de repas, transport)
- Prise en charge, études, montages de dossiers, travaux visant à construire tout nouvel EHPAD, CANTOU et lieu de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite sur le territoire
- Gestion des futurs EHPAD, CANTOU et lieux de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite par l'intermédiaire du CIAS
- Création et gestion de maisons et pôles de maisons de santé pluridisciplinaires
- Petite enfance pour les actions suivantes :
 - o Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil à destination de la petite enfance du territoire, existants et à venir
 - o Soutien en faveur des structures d'accueil associatives ouvertes aux enfants du territoire
 - o Création et gestion de relais d'assistantes maternelles à l'échelle du territoire
- Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil de loisirs sans hébergement à destination des jeunes du territoire, existants et à venir
- Soutien en faveur des structures d'accueil de loisirs sans hébergement associatives ouvertes aux jeunes du territoire
- Élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire

5. Politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

7. Création, aménagement et entretien de la voirie

C. COMPÉTENCES FACULTATIVES :

Construction, acquisition ou rénovation des bâtiments de gendarmerie

Construction, aménagement et gestion des maisons funéraires

D. PRESTATION DE SERVICES :

La communauté de communes est habilitée à instruire pour le compte des communes membres les dossiers de demandes d'autorisation d'occupation des sols et de procéder au contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme. Cette attribution entraîne la création d'un service mutualisé d'urbanisme, conformément à l'article L5211- 4- 2 du code général des collectivités territoriales. Les communes membres souhaitant bénéficier de cette prestation devront signer, à cet effet, une convention avec la Communauté de Communes.

Les faits marquant en 2018 :

Après l'intégration de nouvelles compétences en 2017, les services préfectoraux ont demandé à la collectivité à ce que le libellé de certaines compétences soit précisé pour être conforme à la réglementation en vigueur, notamment concernant les bâtiments de gendarmerie.

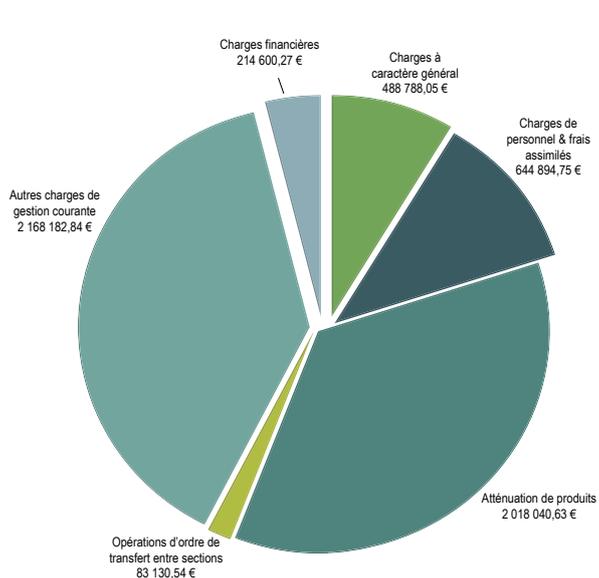
Conformément au II de l'article L5214-16 du CGCT et aux recommandations de la Préfecture, pour les compétences optionnelles, il a été nécessaire de définir l'intérêt communautaire.

O4. Les moyens financiers

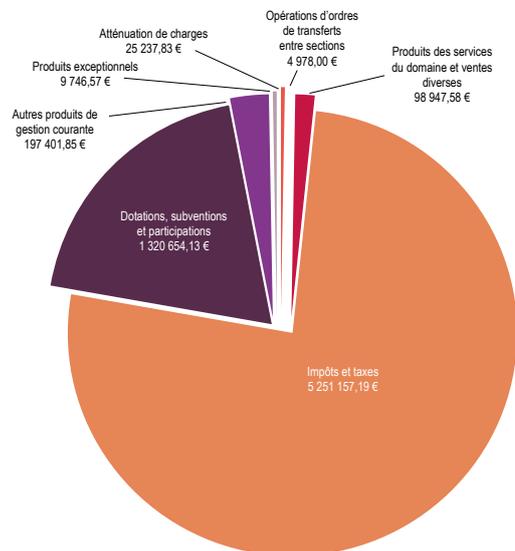
Le compte administratif 2018

Section de fonctionnement

DÉPENSES : 5 617 637,08 €

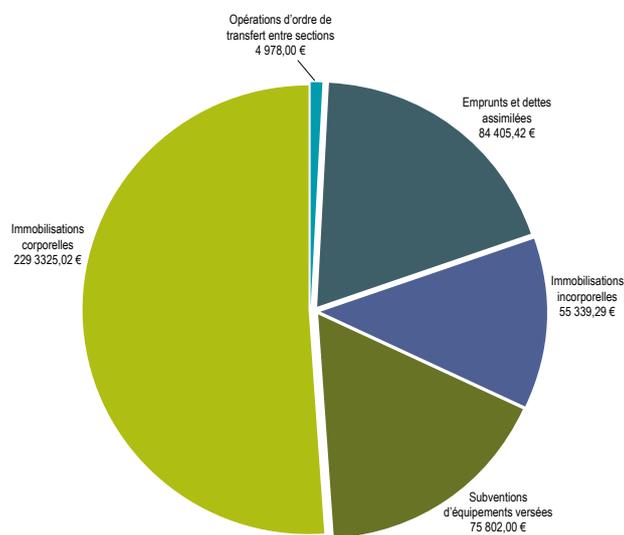


RECETTES : 6 908 123,15 €

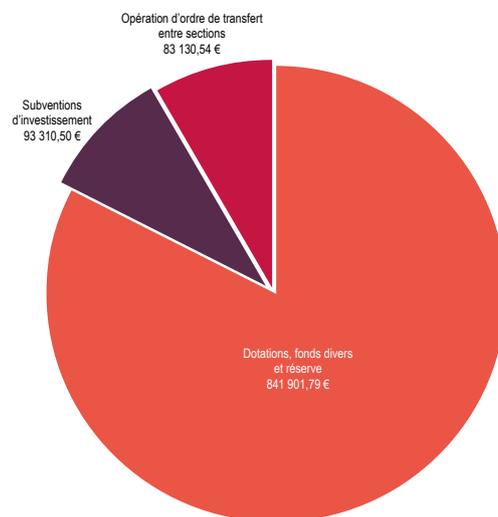


Section d'investissement

DÉPENSES : 449 849,73 €



RECETTES : 1 018 342,83 €



Les faits marquants de 2018 :

Les orientations budgétaires 2018 étaient basées sur les éléments suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement réaffirmée au service de la qualité des interventions de l'EPCI
- Organisation de la compétence promotion du tourisme
- Création d'un budget annexe pour la ZA de l'Épure
- Maîtrise de la fiscalité
- Renforcement de l'autofinancement
- Poursuite des investissements

Les marchés publics :

Marchés inférieurs à 25 000 € HT

- Acquisition d'un fourgon / SARL CAVAGNOUD / 17 335 € HT
- Élaboration d'un schéma de développement touristique / Maîtres du Rêve / 17 300 € HT
- Refonte du site internet / Vernalis Interactive / 11 660 € HT

Marchés supérieurs à 25 000 € HT

- Assistance à maîtrise d'ouvrage Zone d'Activités de l'Epure / CARRIER Géomètre / 38 857 € HT
- Maîtrise d'œuvre pour l'isolation des logements de la gendarmerie de Samoëns / Cabinet R. Thevenet / 12 600 € HT
- Travaux de renforcement de la voirie intercommunale et communale
 - Lot 1 : Voirie / SIORAT / 1 260 000 € HT
 - Lot 2 : Petits travaux et entretien / SIORAT / 175 000 € HT
 - Lot 3 : Signalisation horizontale / SIGNATURE / 9 997 € HT

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

O1. Le développement économique

Les faits marquants en 2018 :

- L'étude de la CCI et CMA portant sur l'analyse des zones d'activités du territoire a été rendue en février 2018. Elle a permis de recueillir les besoins des professionnels, recenser le foncier disponible et amorcer la réflexion sur les déchets inertes.

- ZA de l'Epure à Verchaix : le cabinet CARRIER Géomètre Expert a été missionné pour élaborer le plan de composition de la future extension de la zone d'activités, ainsi que le permis d'aménager. Il accompagnera aussi la CCMG sur la consultation des entreprises pour la phase travaux et le suivi de chantier.

Des subventions ont été sollicitées : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État, le CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) auprès du Département et le LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) auprès de l'Europe.

► Perspectives 2019 :

> ZA de l'Epure à Verchaix :

Acquisition des terrains de l'ancienne scierie

Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de voirie et réseaux

Démarrage des travaux à l'automne 2019

O2. L'instruction du droit des sols

Le service urbanisme de la CCMG est composé d'un agent à temps plein et d'un agent à 60 %.

Il a repris, depuis le 1^{er} septembre 2018, l'instruction des déclarations préalables de la commune de Morillon. En 2018, le nombre d'actes déposés est de 1 243 (légère baisse -1.65% mais reste globalement stable par rapport à l'année précédente qui avait progressé). Le nombre de certificats d'urbanisme d'information a progressé (+ 8,93 %). La commune de La Rivière Enverse a vu son nombre d'actes croître de 74,19 %. Il en est de même pour la commune de Samoëns (5,62 %).

Quant à la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, le nombre a fortement baissé (- 38 %).

L'année 2018 est marquée par quelques projets importants :

- Supermarché à Châtillon-sur-Cluses,
- Résidences de tourisme sur Samoëns,
- Remontée mécanique à Verchaix.

L'échéance de la mise en œuvre du droit de saisine par voie électronique a été reportée par le Gouvernement afin de l'aligner sur celle de l'obligation de la dématérialisation de l'instruction de ces demandes fixée au 1^{er} janvier 2022. La CCMG a acté le principe de la saisine par voie électronique mais elle est dans l'attente du logiciel.

Perspectives 2019 :

> Saisine par voie électronique

O3. L'enfance - jeunesse

Ce domaine d'activité représente une part très significative de l'action de l'intercommunalité. En effet la CCMG entend répondre aux besoins des familles habitant sur le territoire.

L'offre d'accueil petite enfance :

Ce secteur est stratégique pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La CCMG soutient en effet trois structures multi-accueil dédiées aux enfants de deux mois et demi à cinq ans :

- les P'tits Bouts à Talinges (36 places),
- les Loupiots à Samoëns (38 places),
- les P'tis Bouts à Mieussy (24 places).

La capacité globale d'accueil s'élève à 98 places.

Elles sont destinées à faciliter la vie quotidienne des familles et à apporter aux enfants une première expérience de vie sociale.

Elles participent à l'éveil de l'enfant.

Elles sont ouvertes aux habitants des huit communes.

En 2018, 230 familles et 269 enfants ont fréquenté les crèches du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 426 000 €.

L'offre d'accueil enfance - jeunesse :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est assuré sur le territoire des Montagnes du Giffre par trois structures :

- les Ptits Montagnards à Mieussy (46 places) - structure associative,
- le CLAP Jacquemard à Talinges (74 places) - structure associative,
- la Marmotte à Samoëns et Verchaix (72 places) - régie.

Ces structures sont ouvertes hors du temps scolaire et pendant les vacances. Chaque temps d'accueil permet aux enfants d'accéder à des activités et animations en lien avec leur âge, leur rythme et leurs besoins.

A l'instar des crèches, les trois structures sont ouvertes aux enfants des huit communes du territoire.

La CCMG soutient financièrement les structures associatives à hauteur de 165 000 €. Le budget consacré à l'ALSH La Marmotte, géré en régie s'élève à 158 000 €.

Il est constaté une forte augmentation de la fréquentation des structures.

En matière de mode de garde, 56 assistants maternels sont également en activité sur le territoire au 1^{er} janvier 2018, pour un total de 184 agréments.

Afin d'étendre l'offre de service à tous les enfants du territoire, un Accueil Jeunes a également été proposé pour la première fois aux collégiens du territoire au cours de l'été 2018. Les 11-15 ans ont ainsi pu profiter d'un programme, d'animations, de locaux et d'une équipe qui leur étaient spécialement dédiés pendant leurs vacances estivales. L'objectif est à présent de développer cet accueil au-delà de l'été et de permettre ainsi aux jeunes collégiens scolarisés à Tanninges et à Samoëns de s'y retrouver, d'échanger et d'y pratiquer des activités adaptées à leur tranche d'âge.

Des travaux ont été réalisés dans les différentes structures :

- sols souples intérieurs et peinture de la crèche Les Loupiots à Samoëns,
 - aménagement du bureau de direction et rénovation de la cuisine du CLAP Jacquemard
 - création d'un parking à l'ALSH La Marmotte
 - aide à l'acquisition de matériel dans toutes les structures, crèches et ALSH (meublier, abri et jeux extérieurs, gros électroménager...).
- L'année 2018 a aussi vu le lancement de la gestion informatisée des inscriptions et de la facturation pour l'ALSH La Marmotte, ainsi que la mise en place d'un portail pour faciliter les démarches des familles.

Perspectives 2019 :

- > Poursuite du programme de travaux dans les différentes structures pour mettre à niveau les équipements, assurer un accueil de qualité et répondre aux préconisations de la PMI
- > Développement et pérennisation de l'accueil des jeunes de plus de 11 ans
- > Conforter l'organisation des services existants et les partenariats avec les associations
- > Acquisition d'un véhicule qui puisse servir aux différentes structures
- > Finalisation du projet de création d'un Relais d'Assistants Maternels

O4. La promotion du tourisme

Organisation de la compétence promotion du tourisme :

L'année 2018 a été marquée par la mise en place des interactions entre la CCMG, les communes et les 2 structures auxquelles la CCMG a confié la compétence : l'OTI Praz de Lys Sommand Tourisme et l'OTI Grand Massif Montagnes du Giffre.

En termes administratifs l'année 2018 a permis d'approuver les statuts des 2 structures associatives et la signature de conventions d'objectifs avec ces dernières.

Les conventions de transfert et mises à disposition ont été signées avec les communes de Tanninges et Mieussy concernant les bien utilisés par les offices de tourisme.

En termes de budget la promotion du tourisme a représenté 1 352 238,76 € dont 1 175 528,00 € ont été versés comme subventions aux OTI.

La CCMG a fait l'acquisition de 2 véhicules : 1 pour l'OTI Praz de Lys Sommand et 1 pour l'OTI Grand Massif Montagnes du Giffre.

Schéma de développement touristique :

Après la phase d'organisation des structures, la CCMG a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique. Ce document a pour finalité la réalisation d'un diagnostic des forces et faiblesses de la destination touristique et la définition des choix stratégiques à opérer pour la destination à travers un schéma de développement pluriannuel décliné dans un plan d'actions réaliste et opérationnel.

Les actions de promotion réalisées en 2018 :

Les salons

Les Montagnes du Giffre ont participé au Salon International du Tourisme de Nantes et au Salon du Randonneur de Lyon. Ces salons ont pour but de présenter le territoire auprès du grand public et montrer la richesse et la diversité des activités de plein air. Afin de valoriser au mieux la destination, du mobilier spécifique pour l'aménagement des stands de salons a été acquis.

Refonte du document de promotion Montagnes du Giffre

Ce document de promotion est avant tout un document d'appel qui est principalement diffusé sur les salons. Pour ce faire la CCMG a fait appel à une agence de communication pour la création et la rédaction d'une nouvelle brochure beaucoup plus étoffée et attrayante. Une subvention LEADER a été sollicité pour cette action.

Perspectives 2019 :

- > Rendu du schéma de développement touristique et déploiement des actions préconisées
- > Signature des conventions de mise à disposition et transferts de biens avec les communes de Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval et Morillon
- > Consultation pour la mise en place d'un observatoire des données statistiques et touristiques
- > Développement et amélioration des actions de promotion communes

O5. Le soutien aux sportifs

En 2018, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a soutenu les jeunes sportifs de Haut niveau du territoire avec une aide financière pour leur saison sportive. Ces sportifs, évoluant du niveau fédéral au niveau international, pratiquent des disciplines différentes telles que le ski alpin, le ski nordique, le biathlon, le VTT de descente, le télémark ou encore le tir à la carabine. L'enveloppe globale pour le soutien aux sportifs de haut niveau s'est élevée pour 2018 à 35 000 €. Ils ont porté haut les couleurs du territoire lors des nombreuses compétitions auxquelles ils ont participé.

O6. Le soutien à l'enseignement musical

Le territoire des Montagnes du Giffre compte 4 écoles de musique sur son territoire et une association non certifiante. Depuis sa création, la Communauté de Communes soutient le fonctionnement de ces structures afin de garantir la facilité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire des Montagnes du Giffre. En 2018, la collectivité a soutenu les structures d'enseignement musical à hauteur de 71 300 €.

O1. Les espaces naturels

La CCMG porte un Plan Pastoral Territorial (PPT) depuis 2013. Ce dispositif permet aux agriculteurs et alpagistes de bénéficier d'aides régionales en faveur des milieux pastoraux. Ces aides contribuent au maintien et au développement de l'agriculture de montagne dans nos territoires ruraux.

Les faits marquants en 2018 :

L'année 2018 marque la fin du PPT du Haut-Giffre. Après une prolongation acceptée par la Région de 6 mois, le dispositif d'aides aux agriculteurs s'est finalisé en décembre 2018 sur le territoire des 11 communes : les 8 communes de la CCMG, ainsi que les communes de St Sigismond, Arâches et Magland.

Ce dispositif régional a été une vraie opportunité pour le territoire de structurer son soutien en faveur du pastoralisme et ainsi réaliser une première programmation qui a répondu à de nombreux besoins agricoles dont l'amélioration des conditions de travail sur les alpages.

Cette première programmation du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre, portée par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, s'est traduite par la réalisation de 31 projets portés entre 2013 et 2018 par 10 maîtres d'ouvrage différents. Ces travaux représentent 552 627 euros de dépenses subventionnables, financés à hauteur de 177 578 euros par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 183 844 euros par l'Europe (FEADER).

Toutefois, le dynamisme créé grâce à ce dispositif a pâti de la période de transition en 2014 et 2015 de la nouvelle programmation FEADER ainsi que l'abandon de projets qui ont entraîné une sous-consommation de l'enveloppe régionale allouée. Néanmoins les besoins d'améliorations pastorales du territoire ont été en partie orientés de façon complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de son propre dispositif en faveur des espaces pastoraux (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensible de Haute-Savoie).

Visite d'alpage à Joux-Plane (Verchaix) :

Le 4 août 2018, les acteurs du territoire (élu, député, conseillers départementaux, Président d'AFP, agriculteurs...) se sont rencontrés sur les hauteurs de Joux-Plane. 3 alpages ont ainsi été visités, avec les alpagistes en place : Passaquin (sous le col de Ranfolly), Jaj (alpage du Croz), Dunoyer (Joux-Plane).

Perspectives 2019 :

Le PPT arrivant à échéance en janvier 2019, un COmité de Pilotage aura lieu à l'automne 2018 afin de consommer l'enveloppe restante. Un bilan sera fait afin de préparer le renouvellement d'un nouveau PPT pour la période 2019-2023 (5 ans).

O2. Le Schéma de COhérence Territoriale

Le SCOT est un outil créé par l'État pour permettre aux territoires de planifier les grandes orientations d'aménagement et de développement et ce sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

Le périmètre du SCOT Mont-Blanc Arve Giffre arrêté par le Préfet de la Haute-Savoie le 22 décembre 2017 se compose de 32 communes représentant 114 897 habitants.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est élaboré par le syndicat mixte Mont-Blanc Arve Giffre, composé de 4 EPCI à fiscalité propre, représentés par leurs délégués :

- CC Cluses Arve et Montagnes (10 titulaires + 4 suppléants)
- CC Pays du Mt Blanc (10 titulaires + 4 suppléants)
- CC Vallée de Chamonix Mont Blanc (8 titulaires + 2 suppléants)
- CC Montagnes du Giffre (8 titulaires + 2 suppléants)

La création du syndicat mixte chargé de l'élaboration, de l'adoption, du suivi et de la révision du SCOT a pris la dénomination de Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale Mont-Blanc Arve Giffre.

Le siège du syndicat a été fixé au siège de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes.

L'exécutif du syndicat SCOT a été mis en place le 3 décembre 2018 avec

- 1 Président - Gilbert CATALA (2CCAM)
- 7 vice-Présidents :
 - 1^{er} vice-président - Georges MORAND / CCPMB
 - 2^{ème} vice-président - Eric FOURNIER / CCVMB
 - 3^{ème} vice-président - Stéphane BOUVET CCMG
 - 4^{ème} vice-président - Marc IOCHUM / 2CCAM
 - 5^{ème} vice-président - Jean-Marc PEILLEX / CCPMB
 - 6^{ème} vice-président - Nicolas EVRARD / CCVMB
 - 7^{ème} vice-président - Jean-Jacques GRANDCOLLOT / CCMG
- 4 membres délégués :
 - Délégué - Jean-Philippe MAS / 2CCAM
 - Déléguée - Catherine JULLIEN-BRECHES / CCPMB
 - Déléguée - Emilie CHOUPIN / CCVMB
 - Délégué - Joël VAUDEY / CCMG

Le comité syndical a installé 7 commissions thématiques, composées de membres issus de l'assemblée syndicale :

- économie,
- tourisme,
- agriculture et forêt,
- environnement,
- transport et mobilité,
- équipements structurants/commerces/services,
- urbanisme et habitat.

► Perspectives 2019 :

- Installation des commissions thématiques,
- Pilotage
- Recrutement d'un chargé de mission SCOT.

O3. Les sentiers

L'entretien annuel ainsi que la signalétique des sentiers sont réalisés par les services de la CCMG, en régie sur 7 communes du territoire, à savoir : Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Verchaix, Morillon, La Rivière Enverse, Châtillon sur Cluses et Mieussy. Pour la commune de Taninges, la CCMG fait appel à un prestataire externe : l'ONF.

Les travaux d'entretien courant effectués annuellement : passerelles, câbles, balisage sur les sentiers (fauchages, coupe d'arbres, remise en état...), le remplacement de balises directionnelles usagées, la pose de câbles, de balises et de passerelles après l'hiver et l'enlèvement à l'automne sur certains secteurs exposés.

En 2018, une réfection complète du balisage sur l'itinéraire « Le Praz de Lys par les Pavés » a été réalisée par les services de l'ONF, subventionnée par le Département.

Cheminement « Au fil du Giffre » :

En 2018, une étude a été menée pour les ouvrages de franchissement au niveau de la RD au pont des Thézières, passerelle à Mieussy.

Les négociations foncières sont en cours de réalisation entre le Lac de Flérier à Taninges et le Pont de Boche à Mieussy pour continuer l'aménagement du cheminement.

Fréquentation cheminement «Au Fil du Giffre» :

2018 : du 1^{er} janvier au 22 novembre = 28 662 passages relevés sur l'éco-compteur placé à La Rivière Enverse

Le maximum a été atteint en août avec 194 passages en moyenne par jour.

Le minimum a été atteint en octobre avec 14 passages en moyenne par jour.

Chemin des Guers entre La Rivière et Châtillon-sur-Cluses :

Des travaux de réfection du chemin des Guers ont été effectués en octobre 2018, dans la continuité de 2017 : 800 mètres linéaires de réaménagement ont été réalisés (mise en place de géotextile, apport de matériaux, broyage et compactage). Ces travaux sont de même nature que la tranche réalisée en 2017, sauf que cette année 2018 les matériaux (tout-venant) sont ceux curés et récupérés dans les cours d'eau du territoire (via le SM3A).

Rédition du carto-guide de randonnées des Montagnes du Giffre :

Fort de son succès en 2017, une réédition a été programmée en 2018 ayant pour but quelques corrections et mises à jour avant une nouvelle impression.

En 2018 c'est plus de 2 300 cartes qui ont été vendues, via les offices de tourisme du territoire.

Perspectives 2019 :

Cheminement : continuer les négociations foncières Taninges - Mieussy pour l'extension de l'aménagement + réaménager certains secteurs

Réflexion / édition sur un topo-guide et une communication associée

O4. L'événementiel

La collectivité soutient les événements du territoire dans un objectif de promotion du territoire, de création de lien social entre les habitants et de diversification des publics.

Elle apporte un soutien financier aux associations dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire, qu'ils soient à caractère culturel ou sportif. En 2018, la CCMG a soutenu les événements suivants : le Samoëns Trail Tour, la Rando VTT de La Ramaz, Les 40 ans du parapente à Mieussy, le Championnat de France de parapente et le salon «Bulle de Bien-être».

Deux événements majeurs des Montagnes du Giffre sont également financés par la collectivité : l'Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève qui se produit au mois de juillet dans les 8 communes du territoire et la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc qui se déroule au mois de janvier et permet une médiatisation très importante du territoire sur les grands médias nationaux.

L'agenda des événements, financé par la CCMG couvre la programmation des grandes manifestations du territoire du deuxième semestre. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 8 communes.

